De: <u>Lavoie, Isabelle</u>

A :

Objet: Demande d"accès 200706723 **Date**: 18 octobre 2019 16:19:00

Pièces jointes : <u>Avis biffé.pdf</u>

CA biffé.pdf Fiche GTC 9132.pdf articles 53-54.pdf Avis de recours.pdf image001.jpg

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 7 octobre dernier concernant les lots 2 861 819 et 2 180 608 à Saint-Constant.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que dans ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)., nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec la soussignée, analyste responsable de votre dossier, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie

Conseillère régionale en accès à l'information

Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

201, Place Charles-Lemoyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél: (450) 928-7607 poste 224

Fax: (450) 982-7755

Courriel: isabelle.lavoie@environnement.gouv.gc.ca

cid:image005.jpg@01D57470.6F0B2C20



Avis de confidentialité : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Si oui, pensez l'imprimer recto-verso!

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Québec

Longueuil, le 16 août 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2, article 22)

2157-2235 Québec inc. 20, rue Blais Saint-Constant (Québec) J5A 1V2

N/Réf.: 7470-16-01-0313601

400824110

Objet : Remblayage de marais pour le projet domiciliaire Quartier de la Gare à Saint-Constant

Mesdames, Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 7 septembre 2010, reçue le 8 septembre 2010 et complétée le 25 juillet 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage de 0,11 ha de marais pour le projet domiciliaire Quartier de la Gare à Saint-Constant;

Le projet sera situé sur les lots 2 180 678 et 2 180 608 du cadastre du Québec, municipalité de Saint-Constant, municipalité régionale de comté de Roussillon.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, datée 7 septembre 2010 et signée par art. 53-54 biologiste, 5 pages et annexes;
- Document au MDDEP daté du 14 septembre 2010, signé par art. 53-54
 biologiste, concernant des précisions sur le projet;
- Document au MDDEP daté du 29 mars 2011, signé par art. 53-54 art. 53-54 biologiste, concernant des précisions sur le projet;

N/Réf.: 7470-16-01-0313601

400824110

Document au MDDEP daté du 5 mai 2011, signé par art. 53-54 art. 53-54 biologiste, concernant un inventaire faunique;

Document au MDDEP daté du 7 juin 2011, signé par art. 53-54 , biologiste, concernant des précisions sur le projet;

Document au MDDEP daté du 7 juillet 2011, signé par art. 53-54 art. 53-54 biologiste, concernant des précisions sur la caractérisation biologique du site.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

PP/kb

Pierre Paquin

Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la

Montérégie

Benjamin, Karyne

De:

Elzahabi, Malak

Envoyé: 26 mai 2011 14:44

À:

Benjamin, Karyne

Cc:

Picard, Odette

Objet:

RE : Projet Quartier de la Gare à Saint-Constant

Salut Karyne,

Voici mes commentaires au sujet du projet de la Gare.

La présente fait suite à l'analyse de trois documents intitulés "Évaluation environnementale de site Phase I", "Caractérisation environnementale complémentaire de site phase II et Valorisation de résidus d'enrobé bitumineux" et "Réhabilitation environnementale des sols - Lot 2 861 819, correspondant au 28, rue Lévesque à St-Constant", datés des mois d'août et novembre 2010 et signés par Manon Fortin de la firme S.M. Environnement.

Notez que les études de caractérisation ont été réalisées pour les lots suivants: 2 180 608, 2 180 674, 2 180 678 (art. 53-54 propriétaire), 2 180 732 (la ville), 2 861 818 et 2 861 819 (M. art. 53-54) situés au 28, rue Lévesque à Saint Constant.

Des zones à risque environnemental ont été identifiées et vérifiées:

Sols contaminés (lot 2 861 819):

Des travaux de réhabilitation ont eu lieu en 2010 sur ce lot. Les résultats d'analyses chimiques réalisés sur les échantillons de sols prélevés sur les surfaces finales de l'excavation démontrent en général des concentrations inférieures aux critères « B» de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (PPSRTC), ce qui rend le terrain compatible à un usage résidentiel.

Notons que cette information a été incluse dans la banque de données du Système de gestion des terrains contaminés (SGTC) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Cette banque de données permet au public d'avoir accès aux renseignements sur la nature et le niveau de contamination des terrains cités à cet inventaire, (voir la fiche GTC en annexe).

Résidus d'enrobé bitumineux (lot 2 861 819)

Un avis a été donné par Serge Rainville en juin 2006 pour la gestion et la valorisation de ces matériaux. Ils peuvent être utilisés sur le site comme infrastructure routière (rue et stationnement) en respectant la norme BNQ 2560-600 et les conditions listés ci-dessus:

Selon cet avis:

"Le sol doit avoir fait l'objet d'une ségrégation physique pour les séparer des matières résiduelles. Ce sol doit présenter des concentrations inférieures aux critères C de la PPSRTC pour tous les paramètres inorganiques, tous les paramètres organiques qui dépassent les critères C de la Politique doivent provenir exclusivement des résidus d'enrobés bitumineux.

Ces sols ne doivent être valorisé autour des conduites d'aqueduc

Le propriétaire doit conserver dans ses dossiers la localisation précise du lieu de valorisation".

Remblai (lot 2 180 608)

Tas de terre avec débris (lot 2 180 678)

Matières résiduelles (lot 2 680 608)

Le remblai est conforme à un usage résidentiel et pourra être utilisé sur le terrain d'origine. Lors des travaux de construction, le déblai devra être géré selon la Grille des sols contaminés intérimaire de la Politique et selon l'article 4 du RSCTSC. Les débris de construction (1%) devront être ségrégées par tamisage et éliminés dans des sites autorisés.

Trois piles de bardeau d'asphalte et résidus d'aménagement paysager sont présentes sur une partie du lot 2 680 608. Ces matériaux devront être disposés dans un lieu autorisé.

Présence des milieux humides (lots 2 180 608 et 2 180 678)

Les travaux de remblayage pour ces milieux sont assujettis à l'article 22 de la LQE et fait l'objet d'une demande de CA au service hydrique.

Il est à mentionner que le devis de travaux de construction doit inclure des clauses particulières techniques pour les modes de gestion et la disposition des sols et des matières résiduelles pour chaque lot, et ce, conformément aux guides et règlements mentionnés précédemment et selon la section 3.11 du Guide de présentation de demandes d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout.

De plus, les sols en surplus (déblais) lors des travaux d'excavation doivent être caractérisés et gérés conformément à la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (PPSRTC), à la Grille de gestion des sols contaminés intérimaire contenue dans la Politique, au Règlement sur le stockage et les centres de transfert des sols contaminés (RSCTSC), et etc.

N'hésitez pas à me contacter pour d'autres infos.

Bonne journée

Malak Elzahabi, ingénieure, Ph.D.

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie Service industriel 201, place Charles-Lemoyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone: (450) 928-7607 poste 239

Télécopieur: (450) 928-7625

Courriel: malak.elzahabi@mddep.gouv.gc.ca

----Message d'origine-----**De :** Benjamin, Karyne

Envoyé: 12 mai 2011 10:28

À: Picard, Odette

Objet : Projet Quartier de la Gare à Saint-Constant

Bonjour Odette,

Ahmed avait un autre de mes projets soit celui pour Construction L Max; les document sont déposés à gauche de son écran d'ordinateur.

J'ai pratiquement tout pour délivrer le C.A. Serait-ce possible d'obtenir un avis sur les documents déposés (Phase I et II ainsi que la réhabilitation). C'est un site qui pourrait faire l'objet d'un changement d'usage.

Merci,

Karyne Benjamin, biologiste Ph.D.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie 201, place Charles-Le Moyne, 2e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél: 450 928-7607, poste 263

Fax: 450 928-7625

Courriel: karyne.benjamin@mddep.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous aviser aussitôt.

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Québec

MONTÉRÉGIE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC: 9132 NO LIEU: X2122840 ANCIEN NO GTC:

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION: Quartier de la Gare (2157-2235 Québec inc.) lots2180608, 2180678, 21806732, 2180674 etc.

NOM DE LA FICHE GTC: Quartier de la Gare (2157-2235 Québec inc.) lots2180608, 2180678, 2180732, 2180674 etc.

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s): Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE MUNICIPALITÉ MRC CODE POSTAL

Saint-Constant Roussillon

LOCALISATION CADASTRALE

LOT	RANG, CONCESSION		CADASTRE
CADASTRE DU Q	UÉBEC		
2180608	2180674	2180677	2180678
2180679	2180732	2181155	2861817
2861818	2861819	2861820	5103801
5103802	5103803	5103804	5103805
5103806	5103807	5103808	5103809
5103810	5103811	5103812	5103813
5103814	5103815	5103816	5103817
5103818	5103819	5103820	5103821
5103822	5103823	5103824	5103825
5103826	5103827	5103828	5103829
5103830	5103831	5103832	5103833
5103834	5103835	5103836	5103837
5103838	5103839	5103840	5103841
5103842	5103843	5103844	5103845
5103846	5103847	5103848	5103849
5103850	5103851	5103852	5103853
5103854	5103855	5103856	5103857
5103858	5103859	5103860	5103861
5103862	5103863	5103864	5103865
5103866	5103867	5103868	5103869
5103870	5103871	5103872	5103873
5103874	5103875	5103876	5103877
5103878	5103879	5103880	5103881
5103882	5103883	5103884	5103885
5103886	5103887	5103888	5103889
5103890	5103891	5103892	5103893
5103894	5108654	5108655	
COOPDONNÉ	EQ		

COORDONNÉES
NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE: 45,376781628 **LONGITUDE**: -73,5626714477

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Québec

MONTÉRÉGIE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICAT</u>	TION .									
NO FICHE GTC: 9132			NO LIEU : X2122840		ANCIEN NO GTC :					
CARACTÉR	ISTIQUES									
ÉLÉMENT DÉCL	ENCHEUR : R	éhabilitation	volontaire							
VOLUMES DE	ES SOLS EN	l M ³								
	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)]	SUP	ERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M2 :				
CONTAMINÉS	242	37	279			SUPERFICIE AFFECTÉE EN M ² : 416				
INITIAUX TRAITÉS /	-		+		-,	É DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : > C				
EXCAVÉS	242	37	279	QU,	ALITE DES SOLS I	RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= B				
RÉSIDUELS (*)]		TYPES DE SOLS :				
						REMBLAI HÉTÉROGÈNE : U ÉPAISSEUR EN M :				
						EPAISSEUR EN M :				
NATURE DE	S CONTA	MINAN	<u>ΓS</u>							
SOLS						EAU SOUTERRAINE				
Hydrocarbures aromatiques polycycliques*										
	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50									
TYPE DE CONTA	AMINATION PO	UR LES SC	OLS: ORGANIC	QUE						
EAU SOUTE	RRAINE									
PHASE LIBRE	✓	Aucune	Présente	Éliminée						
PROGRAMME D		Aucun	En cours	Terminé						
EAU SOUT. RÉH		7100011								
	DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :									
DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION : Non										
22.7.302.00			MENT DU SEUII			-				

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Québec

3 6

MONTÉRÉGIE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

<u>IDENTIFICATION</u>					
NO FICHE GTC: 9132	NO LIEU : X2122840	ANCIEN NO GTC :			
TRAITEMENT DU DOSSIER					
ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE NO GTE : GTE- ÉTAPES D'AVANCEMENT	SOUS ENQUÊTE ANNÉE D'OUVERTURE : 2011 RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL ANNÉE DE FERMETURE :				
CARACTÉRISATION RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILIT		TAPE INITIÉE ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE 2010 2010	Ē		
TECHNIQUES DE RÉHABILITATION Élimination dans un LET/LEET/LEDCD/LEMN/LETI Traitement biologique	IN SITU	RESPONSABLES DU DOSSIER Elzahabi, Malak			
DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU					
CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU	QUALITÉ DES SOLS DE CHAC AVANT TRAITEMENT	QUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT APRÈS TRAITEMENT			
CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION	<u>DURÉE DES TR</u> ÉCHEC AU TRA DÉBUT RÉEL : FIN RÉELLE : DURÉE :	AVAUX SUR LE TERRAIN ITEMENT: Jour(s)			
SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M2 :	TRAVAUX RÉAL	ISEÉS PAR:			
VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :					
ANNOTATION DE LA FICHE					

Sols contaminés (lot 2 861 819):

Des travaux de réhabilitation ont eu lieu en 2010 sur ce lot. Les résultats d'analyses chimiques réalisés sur les échantillons de sols prélevés sur les surfaces finales de l'excavation démontrent en général des concentrations inférieures aux critères « B» de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (PPSRTC), ce qui rend le terrain compatible à un usage résidentiel.

Résidus d'enrobé bitumineux (lot 2 861 819) : Un avis a été donné par Serge Rainville en juin 2006 pour la gestion et la valorisation de ces matériaux. Ils peuvent être utilisés sur le site comme infrastructure routière (rue et stationnement) en respectant la norme BNQ 2560-600 et les conditions listés ci-dessus:

Selon cet avis: "Le sol doit avoir fait l'objet d'une ségrégation physique pour les séparer des matières résiduelles. Ce sol doit présenter des concentrations inférieures aux critères C de la PPSRTC pour tous les paramètres inorganiques, tous les paramètres organiques qui dépassent les critères C de la Politique doivent provenir exclusivement des résidus d'enrobés bitumineux. Ces sols ne doivent être valorisé autour des conduites d'aqueduc. Le propriétaire doit conserver dans ses dossiers la localisation précise du lieu de valorisation".

Remblai (lot 2 180 608): Tas de terre avec débris (lot 2 180 678) : Matières résiduelles (lot 2 680 608) :

Le remblai est conforme à un usage résidentiel et pourra être utilisé sur le terrain d'origine. Lors des travaux de construction, le déblai devra être géré selon la Grille des sols contaminés intérimaire de la Politique et selon l'article 4 du RSCTSC. Les débris de construction (1%) devront être ségrégées par tamisage et éliminés dans des sites autorisés.

Trois piles de bardeau d'asphalte et résidus d'aménagement paysager sont présentes sur une partie du lot 2 680 608. Ces matériaux devront être disposés dans un lieu autorisé.

DATE DE CRÉATION : 2011-05-23
DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2011-05-26
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2019-10-18